



perlan[®]

Concentré soluble (SL)

RÉGULATEUR DE CROISSANCE POUR LA
RÉDUCTION DE LA RUGOSITÉ, L'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DES FRUITS ET L'ACTION SUR LE
PROCESSUS DE RAMIFICATION.

RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

AUTORISATION DE VENTE: 9700357

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES
INFORMATIONS CONCERNANT CE PRODUIT.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Nom homologué : Perlan

N° d'AMM : 9700357

Composition : 19 g/L Gibbérellines A4 A7 (N° CAS: 468-44-0/510-75-8) + 19 g/L de 6- Benzyladenine
(N° CAS 1214-39-7)

Formulation : Concentré soluble (SL)

Usages autorisés: Pommier*Traitement des parties aériennes*Action sur la qualité des fruits:

Autorisé uniquement sur pommier.

Pommier*Traitement des plants*Action sur la ramification : Autorisé uniquement sur pommier.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

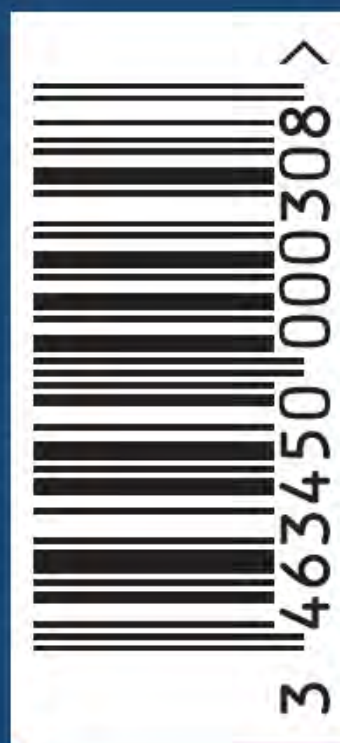
P501: Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation en vigueur.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des
eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir de cours de ferme ou
des routes.

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux
points d'eau.

La fiche de données de sécurité de ce produit est accessible sur le site www.desangosse.fr ou sur www.quickfds.fr



DÉTENTEUR D'AMM

FINE AGROCHEMICALS LIMITED
HILL END HOUSE WHITTINGTON
WORCESTER WR5 2RQ UK
ENQUIRE@FINE.EU
WWW.FINE.EU

fine

DISTRIBUÉ PAR



DE SANGOSSE

BONNEL CS10005
F47480 PONT DU CASSE
TEL : 05 53 69 36 30
WWW.DESANGOSSE.COM



© MARQUE PROPRIÉTÉ DE
FINE AGROCHEMICALS LTD
PER/FR/500ML/17

500ML NET

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Pour l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique

- Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PE (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

- Pendant l'application - Pulvérisation vers le haut

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3;

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour le travailleur, porter :

- Combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35 %/65 % - grammage d'au moins 230 g/m2) avec traitement déperlant;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.
- Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos:
- Pendant le mélange/chargement
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4.
 - Pendant l'application
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche;
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3.
 - Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3;
 - Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.

PREMIERS SECOURS

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En cas d'intoxication ou de malaise, appeler immédiatement un médecin ou le centre anti poison le plus proche. Consulter la fiche de données de sécurité pour de plus amples informations.

Usages et doses d'emploi

| Usages | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications | Stade d'application | Délai avant récolte (jours) |
|---|--|-------------------------------|--|-----------------------------|
| Pommier*Traitement des plants*Action sur la ramification | 2.5 L/ha | 3/an | Quand la pousse apicale a atteint 7-8 cm de long | 3 |
| Pommier*Traitement des parties aériennes*Action sur la qualité des fruits | 0.3 L/ha (pour une action contre la rugosité) | 4/an | Entre les stades BBCH69 et BBCH74 | 3 |
| | 1.25 L/ha (pour l'amélioration de la qualité des fruits) | 1/an | Entre les stades BBCH62 et BBCH69 | 3 |
| | 0.6 L/ha (pour l'amélioration de la qualité des fruits) | 2/an | Entre les stades BBCH62 et BBCH69 | 3 |

Uniquement autorisé sur pommier.

Intervalle minimum entre applications : 7 jours

Zone non traitée : 5 mètres des points d'eau

Délai de rentrée : 6 heures

DOSES ET CONDITIONS D'EMPLOI SELON L'OBJECTIF

Action contre la rugosité des pommes

Appliquer PERLAN à partir du stade G-H et pendant toute la période de sensibilité à la rugosité, soit au maximum 4 traitements, espacés de 7 à 10 jours.

Moduler la dose en fonction du risque:

- en cas de risque important : 0,3 L/ha à chaque application;
- en cas de risque moyen : 0,125 L/ha à chaque application.

Amélioration de la qualité des fruits

Appliquer PERLAN à la floraison;

- soit en un seul traitement à la dose de 1,25 L/ha au stade F2;
- soit en 2 applications à la dose de 0,6 L/ha aux stades premières fleurs (F) puis chute des pétales (G).

Mettre en oeuvre une quantité de bouillie de 1000 à 2000 l/ha, en fonction du développement des arbres.

Il est possible d'ajouter à la bouillie, à la concentration de 0,1% (0,1 l/hl), un mouillant autorisé à la vente en arboriculture.

Ramification des scions de pommier en pépinière

Utiliser PERLAN à la dose de 2,5 L/ha. Pour une meilleure efficacité de traitement sur l'usage en pépinières, il est recommandé d'ajouter à la bouillie un mouillant à la concentration de 0,1% (0,1 l/hl) et d'intervenir sur des scions vigoureux. Pour obtenir des ramifications à un niveau déterminé, traiter la partie supérieure (30-40 cm) de scions de 50 à 90 cm de hauteur. La période d'application se situe généralement de la mi-juin à la mi-juillet.

Préparation de la bouillie

Ajouter la quantité préconisée de PERLAN dans la cuve du pulvérisateur remplie à moitié d'eau, puis remuer jusqu'à la fin du remplissage.

Le mélange eau + PERLAN doit s'effectuer dans une cuve propre.

Application de la bouillie

Pulvériser PERLAN sous forme de brouillard, par temps calme et sans vent afin d'éviter tout effet de dérive.

Pour obtenir une absorption optimale du produit, il est recommandé de traiter le matin ou le soir, c'est-à-dire par humidité relative élevée.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Le pH de la bouillie devra rester inférieur à 8.

EVITER LES REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT:

Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...)

Éliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le champ après les avoir dilués 5 fois.

Après application:

- Nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

ELIMINATION DES EMBALLAGES

Réutilisation interdite. Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.



Remarque importante

Respectez les utilisations, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnées sur l'emballage. Menez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que les méthodes culturales et le système de conduite du verger, les mélanges de produits, les conditions météorologiques, les variétés, etc. Le fabricant ne garantit que la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

CONDITIONS DE GARANTIE DES PRODUITS ET LIMITES DE RESPONSABILITÉ

Fine Agrochemicals Limited (« FINE ») garantit que le Produit dans son emballage d'origine est conforme aux spécifications stipulées sur cette étiquette. FINE rejette toutes autres garanties, aussi bien explicites qu'implicites, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les garanties de qualité marchande et d'adaptabilité à un usage spécifié.

Il est impossible d'éliminer tous les risques inhérents au Produit. Les dommages à la culture, les mauvaises performances ou toutes autres conséquences indésirables peuvent résulter de facteurs tels que des conditions météorologiques exceptionnelles, la présence d'autres substances ou des méthodes d'application ou d'utilisation du Produit qui seraient différentes de celles strictement préconisées sur

cette étiquette, ou de tout autre facteur indépendant de la volonté de FINE ou du vendeur. De tels risques seront à la charge de l'acheteur, dans la mesure prévue par le droit en vigueur.

Conformément à cette étiquette, la responsabilité de FINE sera limitée au montant du prix d'achat ou, au choix de FINE, pourra consister en un remplacement gratuit du produit. FINE rejette toute responsabilité quelle qu'elle soit pour tout dommage spécial, accessoire ou consécutif résultant de la manipulation ou de l'utilisation du Produit.

© Fine Agrochemicals Limited, Hill End House, Whittington, Worcester, WR5 2RQ Royaume-Uni